



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

(AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 septembre 2024, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

10 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Véronique CROZIER.

2 membres absents : Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

2 membres absents excusés : Sandra BERTHOLLET, Samuel JUBAN

Secrétaire de séance : Thierry ROST

Frédéric MAUVERNAY arrivé en cours de séance.

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Avenant au bail commercial et convention de mise à disposition de la licence IV pour le bar restaurant entre la commune et la société H'Elo les Gourmands
- Signature des avenants pour les travaux de rénovation thermique de la salle du Cartay
- Vente d'une bande de terrain à Jean-Luc Villemagne « Cumina »
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du cdg69
- Convention unique signée avec le CDG : actualisation du cadre tarifaire, règlementaire et organisationnelle de certaines missions
- Approbation d'un avenant à la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 4 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-09-01 : Avenant au bail commercial et convention de mise à disposition de la licence IV pour le bar restaurant entre la commune et la société H'Elo les Gourmands

Christelle Meunier représentant la société « O bar B'Elles » a vendu le fonds de commerce du bar-restaurant à la société « H'Elo les Gourmands » représentée par Elodie Cottancin le 14/08/2024.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au bail commercial du bar restaurant et une convention de prêt d'une licence de débit de boisson avec la société « H 'Elo les Gourmands ».

Ouverture du bar-restaurant le 23/09/2024 avec les horaires suivants :

Lundi 7h – 14h30

Mardi 7h – 14h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 7h-14h30 / 18h-23h

Vendredi : 7h-14h30 / 18h – 1h

Samedi : 7h-14h30 / 18h – 1h

Dimanche : 7h-12h30

Délibération n° 2024-09-02 : Signature de l'avenant n° 1 pour les travaux de rénovation thermique de la salle du Cartay pour les lots « plâtrerie isolation peinture », « électricité » et « chauffage »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 22/11/2023 et 24/01/2024 approuvant le marché de travaux pour la rénovation thermique de la salle du Cartay pour un montant de 346 412.99 € HT.

Il propose de signer un avenant pour les lots 2, 3 et 4.

Lot	Nom et adresse du titulaire	Montant HT du marché initial	Avenant n° 1	Montant total HT
1 – Menuiseries	Menuiserie escaliers GIRIN 109, chemin du Sec 42140 Chazelles-sur-Lyon	1/05 699.60 €		105 699.60 €
2. Plâtrerie isolation peinture PSE : finitions murales	NOCA 194, Traverse de Grange Eglise 69590 St Symphorien- sur-Coise	8 606.19 € + PSE : 832.20 € =9 438.39 €	- 3 637.90 €	5 800.49 €
3 - Electricité	BENIERE 11, route des Courtines 69850 Duerne	17 930.00 €	+ 2 652.00 €	20 582.00 €
4 – Chauffage ventilation	BENIERE 11, route des Courtines 69850 Duerne	142 000.00 €	+ 6 228.00 €	148 228.00 €
5 - Forages	Forages Clément Gourbière 931, chemin du Viallard 42600 Bard	71 345.00 €		71 345.00 €
		346 412.99 €	5 242.10 €	351 655.09 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 pour les lots « plâtrerie isolation peinture », « électricité » et « chauffage » pour un montant total de 5 242.10 € HT.

Délibération n° 2024-09-03 : Vente d'une bande de terrain à Jean-Luc Villemagne au lieu-dit « Cumina »

Pour rappel, le conseil municipal lors de sa séance du 21/10/2021 avait donné son accord de principe pour vendre à Jean-Luc Villemagne la parcelle B 848 d'une superficie approximative de 93 m² liée par une servitude d'assainissement.

Compte tenu de la contrainte de la servitude, il avait été décidé que la commune prendrait en charge les frais liés à l'établissement d'une nouvelle déclaration préalable et les éventuels frais de bornage.

Les frais s'élevant à la somme de 200 € HT, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 200 € sachant qu'une parcelle de 9 m² (parcelle B 1264) a été rajoutée à la bande de terrain (suite à la division de terrain pour le lotissement la Péricole 2).

La superficie totale s'élève désormais à 102 m².

Le Conseil décide de vendre les parcelles B 848 et B 1264 à Jean-Luc Villemagne au prix de 200 €.

Délibération n° 2024-09-04 : adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG69

Au cours du 1er semestre 2024, le CDG69 a engagé une procédure de mise en concurrence avec négociation pour le renouvellement (2025-2028) du contrat d'assurance groupe risques statutaires (maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, maternité/paternité, décès,).

La commune adhère déjà au contrat groupe depuis le 1er janvier 2021.

A l'issue des négociations, la commission d'appel d'offres a attribué ce marché à CNP Assurances, en partenariat avec la société Relyens (courtier).

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir contre tous les risques financiers des agents lors d'un arrêt de travail.

Délibération n° 2024-09-05 : convention unique signée avec le CDG : actualisation du cadre tarifaire, règlementaire et organisationnel de certaines missions

Afin de simplifier les démarches et bénéficier des missions dites à « adhésion pluriannuelle », le cdg69 a proposé à la commune en 2021 la conclusion d'une convention unique en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Cette convention est valable 3 années et renouvelable tacitement une fois pour la même durée, soit six années au total.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces missions à compter du 1er janvier 2025, le conseil municipal doit à nouveau délibérer.

La commune bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive
- Conseil en droit des collectivités
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes

Monsieur le Maire propose de poursuivre ces missions.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette nouvelle convention.

Délibération n° 2024-09-06 : approbation d'un avenant à la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer un avenant à la convention de transmission électronique des actes en intégrant les actes budgétaires.

Cette mise à jour est nécessaire pour le passage au Compte Financier Unique (compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion).

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Véronique BLANCHARD :

- AG OGECA/APEL : elle aura lieu le vendredi 4/10 à 20h30 dans la salle de réunions au-dessus de la bibliothèque.

Le Maire et Véronique Blanchard ont rencontré la directrice de l'école et Cédric De Macédo, Président de l'OGEC. Ils ont évoqué les divers besoins pour l'école et la cantine.

- Réunion calendrier des fêtes : elle aura lieu lundi 7/10 à 20h30 à la mairie.
- Concours de belote du CCAS : il aura lieu le vendredi 18/10
- Mise à jour du site internet : les conseillers sont invités à se rendre sur le site internet de la commune et signaler ce qui n'est plus à jour.

Arrivée de Frédéric Mauvernay :

- Yoga : début des cours salle de réunions au-dessus de la bibliothèque le 26/09- les cours auront lieu les jeudis de 19h à 20h15.
- Transport social CCMDL (ex transport à la demande) : carte délivrée sous conditions – tickets de transport pour réserver un taxi – désormais 8 tickets au lieu de 10 délivrés par mois – prix : 2.5 € au lieu de 2 € - coût important 220 000 € - 244 inscrits sur le territoire dont 2 inscrits à Grézieu – Il existe également une plateforme de co-voiturage Mov'ici et des aires de covoiturage.
- Archipel : 8 inscrits à la formation BAFA – la commune finance toujours 100 €/grézollaire qui souhaite s'inscrire au BAFA – Archipel accompagne des jeunes qui montent des projets (ex : murder party).

Christelle BUFFAT :

- Formation composteurs à St Symphorien-sur-Coise – Elle y a participé avec les agents - un brasse compost a été remis aux agents

Départ de Christelle BUFFAT

Ludovic CHARVOLIN :

- AG FCMG : bénéfice 1 883 € - 52 011 € (en caisse) – le prix des licences a augmenté : 145 € licence senior avec équipement. Il y a entre 180 et 200 adhérents – le fonctionnement des robots n'est toujours pas au point.
- Cages de foot : comme le carottage du terrain n'a pas été réalisé cette année, la commune paiera la facture des deux cages de foot : 5 264.48 € TTC.

Yannis HODOUL :

- Conteneurs semi-enterrés à la salle du Cartay : l'entreprise Lacassagne a commencé le terrassement pour 8 colonnes (5 colonnes pour le tri – 2 colonnes pour les ordures ménagères – 1 colonne pour les verres)
- Commande de sacs jaunes / cabas (commande mixte) : la commune s'est prononcée pour du mixte (moitié sacs jaunes, moitié cabas)
- Travaux de voirie : les travaux ont commencé. Ils concernent le Tavernier, le Sorlin, la rue du Lavoir, le Plat Maillard. Les travaux d'enrobés devraient se finir mercredi prochain
- Lotissement le clos du château : la voirie commence la semaine prochaine (enrobé fin octobre début novembre) – prévoir la rétrocession à la commune par la suite.

Fabrice PLEVY :

- SCOT : 1^{ère} réunion en vue de la révision du SCOT des Monts du Lyonnais. L'Etat demande aux collectivités de tenir compte du ZAN (zéro artificialisation nette). En 2050 si les communes empiètent sur du terrain agricole, elles devront reclasser des friches en zone naturelle.

Fin d'année 2024 : 1^{ère} phase administrative pour être opérationnel en 2029. L'Etat impose une approbation pour 2027. Les communes devront ensuite se mettre en conformité avec le SCOT.

Didier BLANCHARD :

- Inauguration rénovation thermique salle du Cartay : samedi 16/11 à 11h
- Collège Chazelles : 3 grézollaires ont pu intégrer le collège J. Brel, 2 élèves ont intégré le collège Val d'Argent à Ste Foy l'Argentière

Séance levée à 23h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 24 octobre 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 24 octobre 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Thierry ROST

